

Extrait du registre des délibérations Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance » Conseil municipal du 26 mars 2012 Séance du 15 mars 2012

12 Education – désignation des représentants au sein de plusieurs écoles et du collège Rousseau.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSA MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. MONTES Pouvoir à : Mme BASMAISON M. CABARET Pouvoir à : M. VILLEMAIN M. GRIMBERT Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU Mme BARBETTE Pouvoir à : M. BEAUBRUN M. MACHU Pouvoir à : Mme MAUPIN Pouvoir à : Mme FEVRIER M. BELMHAND

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme KEZZOUL Mme PORAS Mme LEFEVRE M. NACHITE Mme RIFFAULT M. VARLET

M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, 1 ere adjointe, expose :

Par délibérations en date du 28 avril 2008 et du 30 juin 2008, le conseil municipal a désigné les membres appelés à siéger au sein des conseils d'écoles, et notamment :

- pour l'école élémentaire de Nerval : monsieur Cédric LEMAIRE,

- pour l'école élémentaire Eluard : monsieur Roland SZPIRKO.

- pour l'école élémentaire Camus : madame Aïcha OYONO,

- pour l'école élémentaire Prévert : monsieur Mohamed ASSAMTI.

- pour l'école maternelle Molière : madame Gallia BASMAISON

- pour l'école élémentaire Macé : madame Méral JAJAN

30 MARS 2012 60300 SENLIS





39

39

32



- pour l'école maternelle Somasco : monsieur Eric MONTES
- pour le collège Jean-Jacques Rousseau : monsieur Eric MONTES, titulaire et madame Aïcha OYONO, suppléante

Suite à la fusion des écoles élémentaires Nerval/Eluard et Camus/Prévert, le nombre de représentants du conseil municipal n'est plus conforme au décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui limite les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles à un seul conseiller municipal désigné par l'assemblée délibérante.

Il vous est donc proposé de procéder à la réélection des représentants du conseil municipal au sein de ces deux établissements scolaires.

Les candidats proposés sont

Pour l'école élémentaire Nerval/Eluard :

- en qualité de membre titulaire : M. Roland SZPIRKO
- en qualité de membre suppléant : M. Cédric LEMAIRE

Pour l'école élémentaire Camus/Prévert : M. Mohamed ASSAMTI

En outre, il convient de désigner les représentants du conseil municipal au sein des conseils de l'école élémentaire Jean Macé ainsi que des écoles maternelles Charles Somasco Molière et, et ce suite à la démission des délégués actuels. Les candidats proposés sont :

- pour l'école élémentaire Jean Macé : M. Eric MONTES
- pour l'école maternelle Molière : Mme Aïcha OYONO
- pour l'école maternelle Charles Somasco : Mme Méral JAJAN

Enfin, à la demande des représentants au conseil d'établissement du collège Jean-Jacques Rousseau, il vous est proposé de désigner madame Aïcha OYONO en qualité de membre titulaire et monsieur Eric MONTES en qualité de membre suppléant.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29.

Vu les délibérations en date du 28 avril et 30 juin 2008,

Considérant la fusion des écoles élémentaires Nerval/Eluard et Camus/Prévert.

Considérant la démission des délégués actuels au sein des conseils des écoles maternelles Somasco et Molière et l'école élémentaire Jean Macé.

Considérant la demande des représentants au sein du conseil d'établissement du collège Jean-Jacques Rousseau

Vu l'avis de la commission « Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance » en date du 15 mars 2012.

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 32

Pour: 32

Contre: 0

Abstention: 0





Décide à l'unanimité :

Article 1er : de désigner en tant que représentant du conseil municipal, au sein du conseil de l'école élémentaire Nerval/Eluard :

- -en qualité de membre titulaire : M. Roland SZPIRKO
- -en qualité de membre suppléant : M. Cédric LEMAIRE

Article 2 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école élémentaire Camus/Prévert :

- M. Mohamed ASSAMTI

Article 3 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école maternelle Molière:

- Mme Aïcha OYONO

Article 4 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école élémentaire Jean Macé:

- M. Eric MONTES

Article 5 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école maternelle Charles Somasco

- Mme Méral JAJAN

Article 6 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil d'établissement du collège Jean-Jacques Rousseau

- en qualité de membre titulaire : Mme Aïcha OYONO
- en qualité de membre suppléant : M. Eric MONTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

3 0 MARS 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIE CACCUTOING

après dépôt en Sous-Préfecture le .. 30.03/2

et publication ou notification le . 02.04 · 12 CREIL 10 2 . O. 4 . 1.2

LE MAIRE

Maire de C Conseiller al de l'Oise

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Servic Philippe Raly

3/3

SOUS-PREFECTURE 3 0 MARS 2012 60300 SENLIS





